

ARRETE N° 2025-1071

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

COSNIER	Thomas	DIRECTION DES BATIMENTS
DOUBLET	Sébastien	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
DULOUP	Thierry	DIRECTION COLLECTE, PROPRETE – PARC MATERIEL
HALLEY	David	DIRECTION COLLECTE, PROPRETE – PARC MATERIEL
LE MASSON	David	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
LEMONNIER	Michel	DIRECTION DES BATIMENTS
VILLAIN	Maxime	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

Au titre de l'examen professionnel :

BRETEAU	Jean-Marc	DIRECTION DES BATIMENTS
---------	-----------	-------------------------

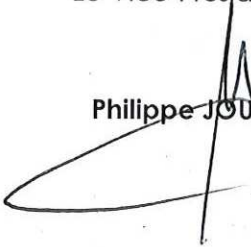
Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOURN



ARRETE N° 2025-1073

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION TERRITORIAL
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'assistant de conservation territorial du patrimoine et des bibliothèques par voie de promotion interne est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

LABOUS	Elenn	DIRECTION DE LA CULTURE
--------	-------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JÖUIN

ARRETE N° 2025-1072

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION TERRITORIAL DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'assistant de conservation territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

BONNEFOND	Hélène	DIRECTION DE LA CULTURE
-----------	--------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1081

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

BRUZEAU-EDENNE	Patricia	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUNEL	Delphine	CABINET
FOULON	Valérie	DIRECTION DE LA CULTURE
KACHER	Sharaf	DIRECTION DE L'HABITAT
PRODHOMME	Corinne	DIRECTION COLLECTE, PROPRETE – PARC MATERIEL

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1080

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

CRETEL	Katty	DIRECTION DES FINANCES
--------	-------	------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1082

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

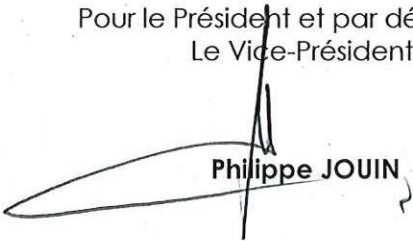
BRUNET	Pascal	DIRECTION COLLECTE, PROPRIETE – PARC MATERIEL
DELAHAYE	Ludovic	DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
DURAND	Spencer	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
LANGEVIN	Damien	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
LUCAS	Damien	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1076

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de bibliothécaire territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

KADIRI	Fabienne	DIRECTION DE LA CULTURE
--------	----------	-------------------------

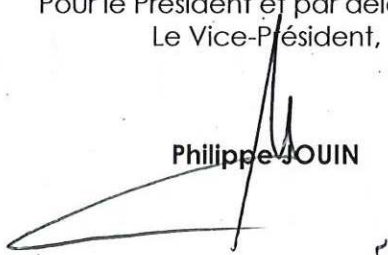
Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Philippe JOUIN



ARRETE N° 2025-1074

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

MAROLLE	Aurélie	DIRECTION DE LA CULTURE
---------	---------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1079

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
DE CLASSE NORMALE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

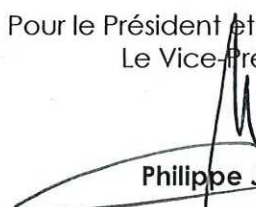
SCHLOSMACHER	Sébastien	DIRECTION DE LA CULTURE
--------------	-----------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président,



Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1075

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

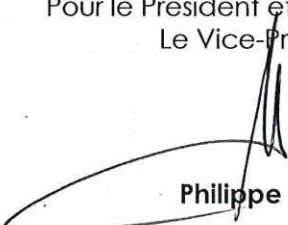
CHESNEAU	Elodie	DIRECTION DE LA CULTURE
HUET	Laetitia	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
RAULT	Christelle	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2025-1078

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

LAIZE	Nadège	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
-------	--------	---

Au titre de l'examen professionnel :

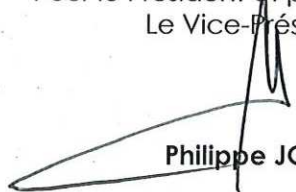
BOUQUET	Dimitri	DIRECTION DES BATIMENTS
BROCHARD	Matthieu	DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN